

mens à l'Assemblée du Conseil d'Etat, d'où cette Princesse, à la tête des Membres dont le Collège est composé, se rendit ensuite à l'Assemblée des Etats-Généraux, & l'Etat militaire de la République pour l'année 1755, y fut présenté, avec la Pétition du Conseil d'Etat qui accompagne ordinairement l'Etat de Guerre. Cet Etat a depuis été envoyé aux Provinces de la République afin qu'elles donnent leur avis sur les arrangemens qui y sont proposés par rapport à l'entretien des troupes de la République pendant la même année. Ceux qui ont pour objet le rétablissement de la Marine doivent être mis en exécution au mois de Mai prochain. Mais la Tutelle & le Port-franc sont des points dont on ne voit pas encore l'accomplissement si prochain. Quant aux affaires du commerce avec la Cour de France, Mr. Marselis, Commissaire des Etats-Généraux pour les régler avec ceux du Roi Très-Chrétien, est revenu de *Paris* à *La Haye*, & a rendu compte de sa négociation aux Ministres & principaux Membres du Gouvernement. Il est depuis allé à *Amsterdam* en faire pareillement son rapport à la Régence de cette principale Ville commerçante.

BRUXELLES. I. On a publié en cette Ville, sur la fin du mois de Décembre dernier, l'Ordonnance suivante de l'Impératrice-Reine, par laquelle Sa Maj. Imp. ordonne de faire le dénombrement général des habitans de ce Pays.

*MARIE THERESE, par la grace de Dieu, Impératrice des Romains, Reine de Hongrie & de Bohême &c. &c. &c. Avons donné, comme nous donnons par la présente aux Magistrats de nos Chefs-Villes de Louvain, de Bruxelles*